

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LORIENT - 5601 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 04/09/2024 - A2024/005041 - 1969 B 00034 - 869 500 348 - 3.C.

« 3.C »

Société par actions simplifiée au capital de 609 796,07 Euros
Siège social : Manoir de Goulphar – 56360 BANGOR
869 500 348 R.C.S. LORIENT

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS COLLECTIVES UNANIMES DES ASSOCIES

LES SOUSSIGNEES :

- La société « KEL INVEST »

Propriétaire de 128 actions

- La société « Ô VOYAGEURS»

Propriétaire de 672 actions

Total des actions composant le capital social..... 800 actions

APRES AVOIR PRECISE :

1) Qu'elles sont seules Associées de la Société « **3.C** », Société par actions simplifiée au capital social de 609 796,07 Euros, divisé en 800 actions de 762, 24 Euros de nominal chacune, dont le siège social est situé Manoir de Goulphar – 56360 BANGOR, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LORIENT sous le numéro 869 500 348,

2) Qu'aux termes de l'article 24 des statuts, les décisions peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte,

3) Qu'elles déclarent avoir disposé du temps suffisant pour prendre connaissance et conseil, et étudier les décisions et résolutions mises à l'ordre du jour, et avoir reçu toute l'information nécessaire à cet égard ;

ONT PRIS LES DECISIONS SUIVANTES, CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR CI-APRES :

- *Démission de la société « CENTAURUS » de son mandat de Directeur Général ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;*
- *Questions diverses.*

PREMIERE DECISION

Les Associées, à l'unanimité, prennent acte de la démission de la société « CENTAURUS » (RCS PARIS 850 747 031) de son mandat de Directeur Général à effet ce jour minuit et décident de ne pas procéder à son remplacement, la société « Ô VOYAGEURS » (RCS RENNES 843 959 057) demeurant seule représentante légale de la société en sa qualité de Présidente.

DEUXIEME DECISION

Les Associées, à l'unanimité, donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

* * *

Un original des présentes est remis à la Présidente et aux Associées qui le reconnaissent.

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations des Associées.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Associées présentes et la Présidente.

La société « Ô VOYAGEURS »

Présidente et Associée

*Représentée par la société « EVALOU »,
Présidente, elle-même représentée par Monsieur
Nicolas BOITTIN, Gérant*

Le _____

 Nicolas BOITTIN

La société « KEL INVEST »

Associée

*Représentée par la société « EVALOU »,
Présidente, elle-même représentée par Monsieur
Nicolas BOITTIN, Gérant*

Le _____

 Nicolas BOITTIN